

Projet de loi sur la fin de vie : l'Église appelle à une aide active à vivre

Le projet de loi sur l'aide à mourir, récemment adopté par l'Assemblée nationale, suscite de vives inquiétudes au sein de l'Église catholique. Fidèle à son engagement auprès des plus fragiles, Mgr Hervé Gosselin, médecin de formation, et Anne Certin, elle-même médecin et coordinatrice de la Pastorale Santé pour le diocèse réaffirment l'importance de l'accompagnement des personnes en fin de vie dans le respect de leur dignité.

Une loi jugée inutile, dangereuse et grave

Pour Mgr Hervé Gosselin, cette nouvelle loi marque un tournant préoccupant. Si l'acharnement thérapeutique doit être évité, légaliser une aide à mourir représente à ses yeux une triple dérive : éthique, sociale et humaine. Il insiste sur le fait que la législation précédente permettait déjà un accompagnement digne jusqu'au bout de la vie, notamment grâce aux soins palliatifs.

« Une société s'humanise lorsqu'elle prend soin de ses membres les plus fragiles. Sinon, elle se déshumanise. »

L'évêque exprime également sa crainte d'un glissement progressif vers des pratiques plus larges, comme cela a été observé dans d'autres pays européens.

Face à ce nouveau contexte légal, la Pastorale Santé du diocèse maintient avec conviction sa mission d'accompagnement des malades et des personnes en fin de vie.

« Dans ma mission, cela ne change rien », affirme Anne Certin. « Nos équipes continueront à visiter les patients, à écouter leurs souffrances, à leur dire qu'ils comptent. »

Elle souligne que les paroles comme « je veux mourir » sont souvent l'expression d'une détresse, d'un isolement ou d'un besoin de reconnaissance, bien plus que d'un désir réel de mettre fin à ses jours. L'enjeu est donc de rester présents, de prendre le temps d'écouter et de proposer un soutien humain, spirituel et fraternel.

L'Église s'oppose à toute forme d'abandon des plus fragiles. Pour elle, accompagner la fin de vie, c'est offrir à chaque personne la possibilité de vivre jusqu'au bout dans la paix et la dignité, sans être réduite à un « coût » ou à une « gêne ».

« On n'a pas choisi les métiers du soin pour donner la mort, mais pour servir la vie », rappelle Mgr Gosselin.

L'expérience montre que la majorité des demandes d'euthanasie disparaissent lorsque les personnes sont bien entourées, écoutées, reconnues. C'est tout le sens de l'engagement des soignants, des aumôniers et des visiteurs de malades.

Lien vers la déclaration de Mgr Hervé Gosselin suite à l'adoption du projet de loi sur la fin de vie

Une journée diocésaine pour célébrer la vie dans la fragilité

Dans cette dynamique, la Pastorale Santé organise une journée diocésaine sur le thème :

« La joie de la rencontre dans la fragilité »

- ? Samedi 7 juin 2025
- ? Abbaye de Bassac
- ? Avec le Père Patrick Sempère

Cette journée s'adresse aux aumôniers, membres du Service évangélique des malades, soignants, et à toutes les personnes

sensibles à la question de l'accompagnement des malades.

« Cette rencontre veut être un temps fraternel et ressourçant. Chaque rencontre avec une personne fragilisée peut devenir source de joie et de lumière », explique Anne Certin.

? Informations et inscriptions auprès de la Pastorale Santé : pastoralesante@dio16.fr



Journée de récollection

avec le Père P. Sempère

« La joie de la rencontre dans la fragilité »



Samedi 7 juin 2025

de 9h30 à 17h30 à l'Abbaye de Bassac

Inscriptions AVANT LE MARDI 30 mai

par mail:

pastosante@dio16.fr

« pique-nique tiré du sac »
pour le déjeuner
Prévoir une participation
aux frais de cette journée
soit 10 euros.

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 28/10/2025 - https://charente.catholique.fr/actualites/projet-de-loi-sur-la-fin-de-vie-leglise-appelle-a-une-aide-active-a-vivre/